

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 07-03 du 16 février 2023

### **PLAN ÉCO-COLLÈGES – PLAN PLURIANNUEL DE MAINTENANCE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2023.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 relative à l'approbation du plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges (PREC) 2021-2030,

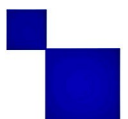
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le budget primitif 2023 approuvé par la délibération du Conseil départemental n° 2022-XII-43 du 15 décembre 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- RÉPARTIT l'individualisation de l'autorisation de programme 2023 de 25 000 000 euros en 6 050 000 euros de travaux de modernisation et 18 950 000 euros de travaux de gros entretien renouvellement ;





- INDIVIDUALISE les 25 000 000 euros du programme 2023 du plan pluriannuel de maintenance des collèges, selon le tableau joint en annexe ;

- SOLLICITE des subventions d'investissement auprès de la Région Île-de-France relatives à ce programme.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*